

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT N° VA1-88 CONCERNANT LES ANIMAUX

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, qu'au cours de la séance ordinaire du 20 juillet 2026, le conseil d'Amos a adopté le règlement n° VA1-88 concernant les animaux. Ce règlement est maintenant déposé au Service du greffe de la Ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et il entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Amos, ce 21 juillet 2026.

La greffière,

(s) Mariane Michaud

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Mariane Michaud, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 21 juillet 2026 et en affichant une copie à l'Hôtel de Ville le même jour.

Amos, le 21 juillet 2026

(s) Mariane Michaud, greffière